

**FICHE D'AUTO – EVALUATION destinée  
aux familles  
Année scolaire 2014-2015**

**Informations  
importantes  
au verso**

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

**SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :**

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

**Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes,  
entourez le nombre de points correspondant à votre situation**

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2014 <small>*classe de lycée (seconde à terminale ou CAP)</small>	<b>2</b>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	<b>1</b>
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	<b>1</b>
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	<b>1</b>
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	<b>1</b>
Ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	<b>1</b>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	<b>2</b>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	<b>3</b>

**Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :**

**RESSOURCES DE LA FAMILLE :**

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2013 sur les revenus de l'année 2012.

**REVENU FISCAL DE REFERENCE :** €

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

*Barème provisoire pour 2014-2015 : une légère réévaluation des plafonds peut intervenir avant la fin de la campagne de bourse.*

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2012 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>11 876</b>	<b>13 195</b>	<b>14 515</b>	<b>15 834</b>	<b>17 155</b>	<b>18 474</b>	<b>19 793</b>	<b>21 113</b>	<b>22 432</b>	<b>23 753</b>	<b>25 072</b>

(barème de plafonds de ressources provisoire en attente de parution de l'arrêté)

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2012 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>26 391</b>	<b>27 711</b>	<b>29 030</b>	<b>30 350</b>	<b>31 670</b>	<b>32 989</b>	<b>34 309</b>	<b>35 628</b>	<b>36 948</b>	<b>38 268</b>	<b>39 587</b>

(barème de plafonds de ressources provisoire en attente de parution de l'arrêté)

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2012 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>40 907</b>	<b>42 226</b>	<b>43 546</b>	<b>44 866</b>	<b>46 185</b>	<b>47 505</b>	<b>48 824</b>	<b>50 143</b>	<b>51 464</b>	<b>52 783</b>	<b>54 103</b>

(barème de plafonds de ressources provisoire en attente de parution de l'arrêté)

**N.B.-** Toutefois, si votre situation familiale a évolué depuis 2012 (décès, perte d'emploi,...) entraînant une diminution des ressources par rapport à 2012, il est conseillé de remplir un dossier.

**Tournez la feuille SVP**

# Informations importantes

Vous devez déposer votre dossier complet auprès de l'établissement où est scolarisé votre enfant.

**Avant le 21 février 2014**

Si votre dossier est incomplet, il sera classé sans suite par la DSDEN de l'Eure.

## Documents à joindre OBLIGATOIREMENT

- la demande de bourse de lycée, remplie et signée
- copie recto-verso de votre avis d'impôt 2013 (sur les revenus 2012) où figurent le nombre d'enfants à charge et le revenu fiscal de référence

AVIS D'IMPÔT  
SUR LE REVENU 2013  
(sur les revenus de l'année 2012)

Vos références

Numéro fiscal (vous) :  
Numéro fiscal (conjoint) :  
Numéro de télédéclarant : cf. votre déclaration  
Revenu fiscal de référence :  
Numéro FIP :  
Numéro de rôle :  
Date de mise en recouvrement :  
Adresse d'envoi de l'avis :  
M DUPOND JEAN  
139 RUE ODEON  
75006 PARIS

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2012		Vous	Conjoint	
<b>DETAIL DES REVENUS</b>				
Total des salaires et assimilés (2)				
Dédution 10% ou frais réels				
Salaires, pensions, rentes nets				
REVENU BRUT GLOBAL				
... REVENU IMPOSABLE ...				
<b>IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)</b>				
Impôt sur le revenu net avant corrections				
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				
Votre taux d'imposition est de (24):				
*****				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence (25):				
*****				
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2011, pour la déclaration des revenus à soucrire en 2012 est de :				
*****				
0				1,00
0	2			

- Une attestation de paiement de la CAF



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE  
SEINE MARITIME

4, Rue DES FORGETTES 76017 ROUEN CEDEX 1

Votre n° d'allocataire :  
Date :

**Objet : Attestation de paiement**

Le directeur de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE MARITIME certifie que :

Mme née le 16-07-1969

pour l'enfant Date de naissance

né(e) le 27-07-1996

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'Octobre 2013 :

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter l'établissement scolaire où est scolarisé votre enfant ou la DSDEN de l'Eure - Service académique des bourses (SAB1) - 24 Bd Georges Chauvin - CS 22203 - 27022 Evreux Cedex  
Tel : 02 32 29 64 00 Courriel : sab1@ac-rouen.fr